



-3918-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 19 janvier 2021 à 19 h 00.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique. La séance est également diffusée directement sur le Facebook de la Ville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2021-291 relatif au budget 2021 et au programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023;
4. Période de questions;
5. Clôture et levée de la séance.

Adoption du règlement # 2021-291 relatif au budget 2021 et au programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

R-210119-20

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement # 2021-291 a été donné par la conseillère Mme Dolorès Simard lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 12 janvier 2021, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse fait mention que ce règlement prévoit des revenus de 17 309 922 \$ et des dépenses de 18 781 268 \$ et qu'afin d'équilibrer le budget, un



montant de 1 471 346 \$ sera pris à même le surplus accumulé non affecté et qu'il adopte le plan triennal d'immobilisations suivant :

2021 : 11 390 000 \$
2022 : 6 367 000 \$
2023 : 4 850 000 \$

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le règlement # 2021-291 relatif au budget 2021 et au programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

Période de questions

La mairesse répond aux questions de Mme Shirley Kennedy, journaliste.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Mario Desbiens propose la levée à 19 h 20, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.